

R-CO DYNAMIC TAP

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	197 929 435,06	125 385 500,81
Actions et valeurs assimilées	140 049 017,31	112 958 225,69
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	140 049 017,31	112 958 225,69
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 600 245,89	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 600 245,89	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	55 280 171,86	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	55 280 171,86	0,00
Titres de créances négociables	55 280 171,86	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	12 427 275,12
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	12 427 275,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	223 959,88	110 551,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	223 959,88	110 551,55
COMPTES FINANCIERS	6 284 818,39	11 967 052,22
Liquidités	6 284 818,39	11 967 052,22
TOTAL DE L'ACTIF	204 438 213,33	137 463 104,58

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 163 331,47	132 550 966,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 744 926,99	3 570 144,79
Résultat de l'exercice (a,b)	246 174,24	423 270,94
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	203 154 432,70	136 544 381,98
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 283 780,63	856 861,43
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 283 780,63	856 861,43
COMPTES FINANCIERS	0,00	61 861,17
Concours bancaires courants	0,00	61 861,17
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	204 438 213,33	137 463 104,58

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 772 862,84	1 471 572,77
Produits sur obligations et valeurs assimilées	49 375,00	0,00
Produits sur titres de créances	159 527,69	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 981 765,53	1 471 572,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 974,09	27 830,83
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 974,09	27 830,83
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 974 791,44	1 443 741,94
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 714 583,69	1 029 402,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	260 207,75	414 339,41
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-14 033,51	8 931,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	246 174,24	423 270,94

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014005FP0 - Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR : Taux de frais maximum de 0,95% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	136 544 381,98	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	45 912 383,71	157 780 404,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-989 668,07	-1 722 598,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 616 675,77	3 477 192,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 839 345,97	-249 976,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-361 967,44	-473 106,80
Différences de change	-10 731 579,40	14 107 707,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	29 743 344,37	-36 789 580,01
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-7 046 235,64</i>	<i>-36 789 580,01</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>36 789 580,01</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	260 207,75	414 339,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	203 154 432,70	136 544 381,98

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 600 245,89	1,28
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	2 600 245,89	1,28
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	55 280 171,86	27,21
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	55 280 171,86	27,21
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 600 245,89	1,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	55 280 171,86	27,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 284 818,39	3,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 600 245,89	1,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	22 771 396,17	11,21	32 508 775,69	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 284 818,39	3,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	77 468 707,71	38,13	18 730 778,23	9,22	14 042 388,23	6,91	10 484 158,74	5,16
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	37 510,73	0,02	5 594,38	0,00	26 071,51	0,01	76 468,26	0,04
Comptes financiers	746 161,22	0,37	91 677,67	0,05	2 638,37	0,00	840 606,87	0,41
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	14 108,59	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	26 071,51
	Souscriptions à recevoir	78 315,00
	Coupons et dividendes en espèces	119 573,37
TOTAL DES CRÉANCES		223 959,88
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 101 735,03
	Frais de gestion fixe	182 045,60
TOTAL DES DETTES		1 283 780,63
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 059 820,75

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	482 271,9538	45 912 383,71
Actions rachetées durant l'exercice	-10 155,1821	-989 668,07
Solde net des souscriptions/rachats	472 116,7717	44 922 715,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 049 130,3919	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 714 583,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	246 174,24	423 270,94
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	246 174,24	423 270,94

	29/09/2023	30/09/2022
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	246 174,24	423 270,94
Total	246 174,24	423 270,94

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 744 926,99	3 570 144,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 744 926,99	3 570 144,79

	29/09/2023	30/09/2022
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 744 926,99	3 570 144,79
Total	2 744 926,99	3 570 144,79

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	136 544 381,98	203 154 432,70
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR en EUR		
Actif net	136 544 381,98	203 154 432,70
Nombre de titres	1 577 013,6202	2 049 130,3919
Valeur liquidative unitaire	86,58	99,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,26	1,33
Capitalisation unitaire sur résultat	0,26	0,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
FRESENIUS MEDICAL	EUR	25 838	1 055 223,92	0,52
TOTAL ALLEMAGNE			1 055 223,92	0,52
AUSTRALIE				
NEWCREST MINING LTD	USD	124 974	1 866 199,71	0,92
TOTAL AUSTRALIE			1 866 199,71	0,92
CANADA				
AGNICO EAGLE MINES LTD	CAD	94 524	4 075 744,92	2,01
BOMBARDIER INC-B	CAD	70 005	2 316 219,65	1,14
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	56 195	3 963 565,18	1,95
IVANHOE MINES	CAD	697 026	5 668 144,92	2,79
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	156 122	2 707 103,56	1,33
TECK RESOURCES LTD-CLS B	USD	58 172	2 367 538,59	1,17
TOTAL CANADA			21 098 316,82	10,39
CHINE				
COUNTRY GARDEN SERVICES HOLD	HKD	1 316 843	1 283 183,26	0,64
KINGSOFT CLOUD HOLDINGS-ADR	USD	95 879	446 454,28	0,22
MOMO INC-SPON ADR	USD	195 555	1 289 231,55	0,63
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	70 730	3 911 444,16	1,92
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	HKD	818 500	4 427 152,24	2,18
TRIP.COM GROUP LTD-ADR	USD	186 673	6 165 718,83	3,04
TOTAL CHINE			17 523 184,32	8,63
ETATS-UNIS				
ALPHABET INC-CL C	USD	43 696	5 441 622,29	2,67
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	USD	47 755	3 990 897,19	1,96
CITIGROUP INC	USD	56 095	2 179 161,61	1,08
COINBASE GLOBAL INC -CLASS A	USD	14 369	1 018 960,59	0,50
MERCADOLIBRE	USD	4 676	5 599 628,69	2,75
Meta Platforms - A	USD	21 194	6 009 587,48	2,96
MORGAN STANLEY	USD	55 472	4 279 006,60	2,11
NEWMONT CORP	USD	61 267	2 138 196,60	1,06
PFIZER INC	USD	34 326	1 075 412,91	0,53
SCHLUMBERGER LTD	USD	107 081	5 896 408,31	2,90
SEAGEN INC	USD	19 325	3 872 301,06	1,90
SVB FINANCIAL GROUP	USD	9 258	0,00	0,00
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	139 582	6 063 165,22	2,99
UNION PACIFIC CORP	USD	20 394	3 922 389,82	1,93
WALT DISNEY CO/THE	USD	48 376	3 703 305,60	1,82
TOTAL ETATS-UNIS			55 190 043,97	27,16
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	29 982	4 792 322,88	2,36
ALSTOM	EUR	212 931	4 812 240,60	2,37
CAPGEMINI SE	EUR	29 333	4 863 411,40	2,39
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5 304	3 799 785,60	1,87
TOTAL FRANCE			18 267 760,48	8,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	537 900	5 552 884,42	2,74
JD.COM INC - CL A	HKD	3 059	42 461,77	0,02
KINGDEE INTL SOFTWARE GROUP	HKD	2 070 995	2 407 683,57	1,18
STONECO LTD-A	USD	129 867	1 308 789,51	0,64
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	8 910	329 022,97	0,16
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	203 155	3 072 029,80	1,52
TOTAL ILES CAIMANS			12 712 872,04	6,26
IRLANDE				
MEDTRONIC PLC	USD	25 013	1 851 257,31	0,91
TOTAL IRLANDE			1 851 257,31	0,91
SUISSE				
ABB LTD-REG	CHF	148 786	5 038 646,22	2,48
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	22 657	2 619 982,45	1,29
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	10 927	2 825 530,07	1,39
TOTAL SUISSE			10 484 158,74	5,16
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			140 049 017,31	68,94
TOTAL Actions et valeurs assimilées			140 049 017,31	68,94
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRAN GO 4.25 10-23	EUR	2 500 000	2 600 245,89	1,28
TOTAL FRANCE			2 600 245,89	1,28
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 600 245,89	1,28
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			2 600 245,89	1,28
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 200324	EUR	5 000 000	4 911 232,74	2,42
FRANCE TREASURY BILL ZCP 210224	EUR	5 000 000	4 925 448,41	2,42
FRAN TREA BILL BTF ZCP 06-03-24	EUR	4 000 000	3 934 009,61	1,94
FRAN TREA BILL BTF ZCP 15-11-23	EUR	4 600 000	4 578 034,34	2,25
FRAN TREA BILL BTF ZCP 17-04-24	EUR	4 000 000	3 917 663,77	1,93
FRAN TREA BILL BTF ZCP 18-10-23	EUR	2 300 000	2 295 778,06	1,13
FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-11-23	EUR	4 700 000	4 670 668,20	2,30
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-02-24	EUR	5 000 000	4 932 458,21	2,43
FRENCH REPUBLIC ZCP 10-01-24	EUR	5 000 000	4 947 516,74	2,43
FRENCH REPUBLIC ZCP 13-12-23	EUR	5 000 000	4 961 915,10	2,45
FRENCH REPUBLIC ZCP 20-12-23	EUR	4 000 000	3 965 966,06	1,95
FREN REP PRES ZCP 04-10-23	EUR	2 300 000	2 299 034,41	1,13
FREN REP PRES ZCP 24-01-24	EUR	5 000 000	4 940 446,21	2,43
TOTAL FRANCE			55 280 171,86	27,21
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			55 280 171,86	27,21
TOTAL Titres de créances			55 280 171,86	27,21
Créances			223 959,88	0,11
Dettes			-1 283 780,63	-0,63

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			6 284 818,39	3,09
Actif net			203 154 432,70	100,00

Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	EUR	2 049 130,3919	99,14
-----------------------------------	-----	----------------	-------

R-co Dynamic Tap

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par les articles L. 214-2 et suivants du Code Monétaire et Financier
29, avenue de Messine – 75 008 Paris
RCS Paris 908 713 423

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE Exercice clos le 29 septembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte d'une part, de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et, d'autre part, soumettre à votre approbation la modification des statuts.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I - DEVELOPPEMENT JURIDIQUE

A/ Approbation des comptes

Conformément à la Loi, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023, les conclusions sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et le quitus aux administrateurs.

L'exercice clos le 29 septembre 2023 fait ressortir un résultat de 246 174,24 EUR.

Les sommes distribuables de l'exercice sont les suivantes :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	246 174,24
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	246 174,24

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 744 926,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	2 744 926,99

Nous vous proposons d'affecter les sommes distribuables de la façon suivante :

1. Affectation des sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/09/2023
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	246 174,24
Total	246 174,24

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	29/09/2023
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	2 744 926,99
Total	2 744 926,99

B/ Rapport sur le Gouvernement d'entreprises (article L 225-37 du Code de Commerce)

1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le mode d'exercice de la Direction générale est la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

2. Liste des mandats et fonctions des mandataires de la SICAV

Un courrier a été envoyé aux administrateurs afin de les informer de leur obligation de déclarer l'ensemble de leurs mandats avant le 13 novembre 2023.

Quentin PILOY

- Administrateur de la SICAV R-co Dynamic Tap

Alexandre BOUY

Administrateur

- SICAV R-co Target 2024 High Yield
- SICAV R-co Thematic Target 2026 High Yield

- SICAV R-co Dynamic Tap

Pierre LECCE

- *Président-Directeur Général*
 - SICAV R-co
 - SICAV R-co 2
 - SICAV Global Challenges SICAV
 - SICAV R-co Dynamic TAP
- *Président*
 - SICAV R-co Lux (*Luxembourg – depuis le 15 septembre 2023*)
- *Administrateur*
 - SICAV R-co
 - SICAV R-co 2
 - SICAV Global Challenges SICAV
 - SICAV R-co Dynamic TAP
 - SICAV R-co WM RDT-DBI (*Belgique*)
 - SICAV Essor USA Opportunities
 - SICAV Hera (*Luxembourg*)
 - SICAV R-co Lux (*Luxembourg – depuis le 15 septembre 2023*)
- *Représentant Permanent*
 - Rothschild & Co Asset Management, Administrateur SICAV Elan Orchestra
 - Rothschild & Co Asset Management, Administrateur SICAV Cap Business
 - Rothschild & Co Asset Management, Administrateur SICAV Evergreen Fund
 - Rothschild & Co Asset Management, Administrateur SICAV ALM Investissements (*jusqu'au 14 février 2023 à la suite de la liquidation de la SICAV*)
- *Gérant*
 - Rothschild & Co Asset Management, Société en Commandite Simple

Pierre BAUDARD

- *Président-Directeur Général*
 - SICAV R-Co TARGET 2024 High Yield
- *Président*
 - SICAV R-co Lux (*Luxembourg – jusqu'au 15 septembre 2023*)
- *Directeur Général Délégué*
 - la SICAV R-Co Thematic Target 2026 HY
- *Directeur Général et Associé-Gérant*
 - Rothschild & Co Asset Management, Société en Commandite Simple
- *Administrateur*
 - SICAV R-Co TARGET 2024 High Yield
 - SICAV R-Co Thematic Target 2026 HY SICAV R-co Lux
 - SICAV R-co Lux (*Luxembourg – jusqu'au 15 septembre 2023*)
- *Représentant Permanent*
 - Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Recloses Patrimoine Dynamic
 - Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-Co
 - Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV 5I Invest
 - Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Orléans Invest
 - Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Global Challenges SICAV
 - Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-Co 2
 - Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV TOULA

- Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV ALKESYS
- Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV ROSE MUTUAL FUNDS
- Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV GRANDE CORNICHE
- Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV ACTEON INVESTISSEMENTS
- Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-Co Dynamic Tap
- Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV TURQUOIZ INVEST

3. Conventions

3.1 - Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 29 septembre 2023, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV R-co Dynamic Tap.

3.2 - Conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce

La SICAV R-co Dynamic Tap n'a pas, au cours de l'exercice clos le 29 septembre 2023, conclu de convention entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

3.3 - Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 du Code de Commerce, le Président a tenu à votre disposition et communiqué au Commissaire aux Comptes, la liste des conventions courantes ci-dessous conclues à des conditions normales.

N°	Nature	Parties	Langue	Date	Expiration
1	Convention Dépositaire	R-co Dynamic Tap / Rothschild Martin Maurel	FR	01/12/2021	Durée indéterminée
2	Convention de délégation de gestion financière et administrative	R-co Dynamic Tap / Rothschild & Co Asset Management	FR	29/11/2021	Durée indéterminée
3	Convention de mise à disposition des locaux	R-co Dynamic Tap / Rothschild & Co Asset Management	FR	29/11/2021	Durée indéterminée

4. Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce)

Non applicable.

II – VIE DE LA SICAV AU COURS DE L'EXERCICE

A/ Evolution du portefeuille

Au cours de l'exercice, la valeur liquidative est passée de 86,58 € au 30 septembre 2022 à 99,14 € au 29 septembre 2023 soit une augmentation de 14,50 %.

Le montant de l'actif net est passé de 136 544 381,98 € au 30 septembre 2022 à 203 154 432,70 € au 29 septembre 2023 soit une augmentation de 48,78 %.

Le nombre d'actions est quant à lui passé de 1 577 013,6202 à 2 049 130,3919

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de la SICAV.

Ci-après, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des deux derniers exercices :

	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	136 544 381,98	203 154 432,70
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR en EUR		
Actif net	136 544 381,98	203 154 432,70
Nombre de titres	1 577 013,6202	2 049 130,3919
Valeur liquidative unitaire	86,58	99,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,26	1,33
Capitalisation unitaire sur résultat	0,26	0,12

B/ Rappel de la classification, de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de la Sicav

Objectif de gestion : L'objectif de R-co Dynamic TAP est la recherche de performance nette de frais, en investissant essentiellement sur les marchés actions et de taux mondiaux, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs.

Indicateur de référence : La SICAV n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres en application de critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.

En outre, compte tenu du fait que l'équipe de gestion privilégiera la classe d'actif action ou celle des produits de taux selon les circonstances de marché, la référence à un indicateur ne serait pas représentative.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La SICAV est gérée activement et de manière discrétionnaire. La SICAV n'est pas gérée en référence à un indice.

Cet OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Stratégies d'investissement :

1. Description des stratégies utilisées :

La SICAV R-co Dynamic TAP est investie, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif établi par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), dans des produits de taux ou convertibles et dans des OPCVM de produits de taux ainsi que dans des produits d'actions et OPCVM de produits d'actions, en fonction des opportunités de marché. La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des OPCVM.

- **Allocation stratégique** : En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés en produits de taux ou convertibles et accessoirement en OPCVM de produits de taux ainsi qu'en actions et en OPCVM de produits d'actions.

La SICAV pourra donc investir :

- ✓ Entre 0 et 100% en produits de taux de signature d'Etat, privée, et de qualité « investment grade » ou non, dont 20% maximum en obligations High Yield, les investissements dans des titres non notés pouvant représenter jusqu'à 10% de l'actif de la SICAV.
- ✓ Entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation.
- ✓ Entre 0 et 10% d'OPCVM.

La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux, d'indices, de devises, change à terme, prêt et emprunt de titres, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%. L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale aux marchés actions, au marché des devises, ou au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200% de l'actif.

La SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris émergents, jusqu'à 100% de son actif et aux risques liés aux petites capitalisations (incluant les micro-capitalisations) jusqu'à 20% de l'actif.

Existence d'un risque de change pour les actionnaires.

• **Sélection des sous-jacents :**

○ **Pour la poche produit d'action le critère de sélection des titres est le suivant :**

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macro-économique et financier.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes : □
 - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...)
 - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...)

○ **Pour la poche taux les trois sources de valeur ajoutée suivantes sont utilisées pour la gestion :**

- 1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
- 2) **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
 - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.

- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 - Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,
 - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...),
 - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
 - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- 3) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courte et très longue seront préférés à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.

- **Pour la poche OPCVM et FIA le critère de sélection des titres est le suivant :**

Les OPCVM et FIA seront sélectionnés selon une approche Top Down en fonction des classes d'actifs. Cette sélection sera principalement effectuée au sein de la gamme Rothschild & Co.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est l'indice MSCI ACWI, l'indice iBoxx Euro Corporates Overall, l'indice ICE BofA Euro High Yield, et l'indice Bloomberg Barclays Global Treasury ; les valeurs en portefeuilles qui ne figureraient pas dans ces indices seront réintégrées à l'univers d'investissement initial. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors des indices composant son univers d'investissement, tout en s'assurant que ces indices retenus soient un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La définition de l'univers d'investissement éligible s'appuie sur des mécanismes d'exclusion :

- L'exclusion d'émetteurs qui ne respecteraient pas certains **principes fondamentaux**, ni les principes du **UN Global Compact des Nations Unies**.
- L'exclusion d'émetteurs qui ne seraient pas en ligne avec les **principes d'investissement relatifs au charbon thermique** en vigueur au sein des lignes d'investissement du Groupe Rothschild & Co.
- L'exclusion d'émetteurs appartenant à certains **secteurs "controversés"** dont l'exposition au-dessus de certains seuils définis à certaines activités ne justifient pas leur éligibilité au sein de l'univers d'investissement éligible de la SICAV. De manière non exhaustive, les secteurs controversés sont les secteurs du **tabac, des jeux de hasard, de l'armement, de l'extraction de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels, de l'extraction de charbon thermique, de la production d'électricité, des matières premières agricoles, de l'industrie minière, de l'huile de palme et du soja**.
- L'exclusion de certains **gouvernements controversés**, rejetés par la Belfius Country Watchlist.

Des précisions concernant la politique d'exclusion de la SICAV sont apportées dans la Transition Acceleration Policy, disponible sur le site internet de Belfius : <https://www.belfius.be>.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

- i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays développés, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés, ;
- ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros ou dont le siège social est situé dans des pays émergents, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

La SICAV promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les

critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

- **Actions :** investissement et/ou exposition entre 0-100% de l'actif net
 Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV investira et/ou sera exposée dans des produits d'action. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.
 En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'allocation de la poche action (investissement et/ou exposition) est comprise entre 0 et 100% de l'actif de la SICAV dans tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 20% maximum de petites capitalisations (incluant les micro-capitalisations) et 100% d'actions des pays hors OCDE (y compris émergents).
- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations : investissement et/ou exposition entre**
 0-100 % de l'actif net
 Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV investira et/ou sera exposée à des obligations, des titres de créances négociables (tel que notamment les titres négociables à court terme et Euro Commercial Paper) à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations convertibles (jusqu'à 20% maximum), et jusqu'à 100% maximum de son actif net en obligations *callable et puttable*. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. En tout état de cause, l'exposition aux dettes « High Yield » ne dépassera pas 20%. Les investissements dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif de la SICAV.
- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :**
 0-10% de l'actif net
 Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV pourra détenir :
 - des parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen relevant de directive européenne 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.
 - des parts ou actions d'autres OPC droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.
 - des parts ou actions d'OPC, tels que définis ci-dessus, gérés par le groupe Rothschild & Co.
- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Produits de taux	OPC
Fourchettes de détention	0-100%	0-100%	0-10%
Investissement dans des petites capitalisations (incluant les micro-capitalisations)	0-20%	Néant	0-10%
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE y compris émergents	0-100%	0-100%	0-10%
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

3. Utilisation des Instruments dérivés :

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture (de manière discrétionnaire) du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des pensions, swaps de taux, d'indices et de devises, change à terme, prêt et emprunt de titres, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices.

Les stratégies optionnelles : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés actions, de taux et de devises. Par exemple, s'il anticipe une forte hausse du marché, il pourra acheter des calls ; s'il pense que le marché augmentera doucement et que la volatilité implicite est élevée, il pourra vendre des puts. Au contraire, s'il anticipe une forte baisse du marché, il achètera des puts. Enfin, s'il pense que le marché ne peut plus monter, il vendra des calls.

Le gérant pourra combiner ces différentes stratégies.

L'exposition directe et indirecte au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100 %.

L'exposition directe et indirecte au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100 %.

L'exposition globale aux marchés actions, au marché des devises, ou au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200% de l'actif.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swap (TRS).

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

4. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 100 % de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux (i) bons de souscriptions (jusqu'à 10% de l'actif net), (ii) EMTN/certificats structurés dont autocall (jusqu'à 10% de l'actif net), (iii) warrants (jusqu'à 10% de l'actif net), (iv) obligations callable et puttable, dont des make whole call (éligibles jusqu'à 100% de l'actif net et se définissant comme étant des obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100 %.

L'exposition globale aux marchés actions, au marché des devises, ou au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 200% de l'actif.

5. Dépôts :

L'OPCVM pourra avoir recours jusqu'à 20% de l'actif de l'OPCVM à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces :

L'OPCVM pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Description générale des opérations :

- Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC.

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- Données générales pour chaque type d'opération :

- Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de l'OPC. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif.

- Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

- Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Établissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

- Risques :

Se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

C/ Commentaires de gestion

L'année écoulée aura été marquée par de graves perturbations des relations internationales, des Banques Centrales mises en difficultés par une inflation plus persistante qu'attendue, et par la reprise molle de la Chine malgré la bonne volonté affichée du Parti.

Dans cet environnement complexe, les indices actions internationaux se sont bien comportés, le MSCI ACWI affichant ainsi une performance de +12% sur la période, porté principalement par l'Europe et les Etats-Unis. Les Banques Centrales ont navigué sur un canal de plus en plus étroit, se dirigeant lentement vers un scénario « higher for longer ». Le tarissement des liquidités, le durcissement d'accès au crédit, la compression des primes de risque sont d'autant d'éléments qui nous ont poussé à plus de prudence au cours de l'année écoulée. Par ailleurs nous avons vu au cours des derniers mois l'émergence d'alternatives aux actions offrant l'opportunité d'être « payé pour attendre ».

R-co Dynamic Tap affiche une exposition action à la fin du mois de septembre 2023 en dessous de 70% au plus bas depuis la création du fonds. Cette réduction du risque s'est faite de deux manières. D'une part,

en baissant notre exposition aux actions fin 2022, passant de 83% en septembre à 69% aujourd'hui. D'autre part, en allégeant notre exposition aux valeurs cycliques au sein de notre allocation. Ainsi une orientation plus défensive a été donnée au portefeuille avec une allocation significative (30%) consacrée à des produits monétaires ou assimilés (Bons d'Etat Français inférieurs à 1 an).

En termes de performance, le secteur de la technologie a été le principal contributeur à la performance du fonds, essentiellement grâce à des valeurs telles que Meta Platforms ou Uber. Les cours des actions des mégacap tech américaines ont grimpé en flèche, profitant d'une dynamique de flux, les investisseurs s'orientant de plus en plus vers des entreprises aux bénéfices solides.

Par ailleurs les coupures de coûts effectuées au cours des derniers mois et une plus grande discipline budgétaire ont permis une amélioration des marges. Le secteur s'est vu également soutenu par la thématique de l'intelligence artificielle, avec un marché récompensant, de manière parfois exubérante, les sociétés positionnées sur la thématique. Les valeurs financières ont souffert sur la période s'affichant ainsi comme seul secteur avec une contribution négative sur la période. La chute de Silicon Valley Bank et les craintes de propagation sur l'écosystème couplée à des pression réglementaire sont venues peser sur le secteur.

D/ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

- **Au cours de l'exercice :**

- ✓ La documentation de la SICAV a été mise en conformité avec le Règlement 1286/2014 du 26 novembre 2014 sur les documents d'information clés (DIC) relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (dit « Règlement Priips »).

Un DIC PRIIPS a été mis en place à compter du 1er janvier 2023 et a remplacé le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

- ✓ Mise en application du Règlement SFDR Niveau 2 : Votre SICAV étant catégorisée article 8 au sens du Règlement SFDR, une annexe précontractuelle a été jointe au prospectus à compter du 1^{er} janvier 2023.
- ✓ Le 30 août 2023, il a été décidé de créer une nouvelle catégorie d'actions « B Cap EUR » au sein de la SICAV à effet du 6 septembre 2023, dont les caractéristiques sont les suivantes :

✓ Nom de l'action	B Cap EUR
Code ISIN	FR001400KJ27
Devise de libellé	Euro
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux investisseurs institutionnels de Sella SGR
Montant minimum de souscription initiale	5.000.000 €
Valeur liquidative d'origine d'une action	100 €
Décimalisation	Dix-millièmes d'action
Commission de souscription non acquise au SICAV	4,00% taux maximum
Commission de rachat non acquise au SICAV	Néant
Frais de gestion	0,95% TTC taux maximum de l'actif net de l'action

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

- **Post clôture :**

- Le 29 décembre 2023

Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »).

Mise à jour en conformité avec le Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable.

E/ Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

ENTREES

RMM COURT TERME C	17 251 996 €
FREN REPU ZCP 12-23	8 907 106 €
FREN REPU ZCP 01-24	4 928 870 €
FREN REPU ZCP 02-24	4 927 635 €

SORTIES

RMM COURT TERME C	30 092 379 €
TENCENT	3 956 941 €
TECK RESOURCES B	3 165 397 €
ASTRAZENECA PLC	2 770 822 €

F/ Techniques de gestion efficace du portefeuille, instruments financiers dérivés et TRS

Au cours de l'exercice :

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension.

La SICAV n'a pas eu recours à des instruments financiers dérivés.

Il est précisé que la SICAV n'a pas recours aux TRS.

G/ Risque Global

La méthode de calcul du risque global est celle de l'approche par l'engagement.

H/ Règles d'investissements

Cette SICAV respectera les ratios réglementaires applicables aux OPCVM investissant moins de 10 % en OPCVM.

III - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

A/ Politique groupe de sélection des intermédiaires en vue d'obtenir le meilleur résultat possible

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

B/ Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2022, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres ;
- Les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2022 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2022, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 45.21% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 54.79% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2022, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/> .

C/ Politique ESG et transition énergétique

La SICAV promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, une annexe relative aux informations périodiques dite « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » établie conformément aux règlements (UE) 2019/2088 et 2020/852 sera jointe au présent rapport.

D/ Politique de vote et exercice par la société de gestion des droits attachés aux titres détenus dans la SICAV

1. Politique de vote

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- Les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC,
- Le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse,
- Les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

2. Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- Soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers),
- Soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire de l'OPC exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

Au cours de l'exercice, le délégataire de la gestion financière de votre SICAV a exercé ses droits de votes tels que récapitulés ci-dessous :

ISIN	Société	Position	Date-AG	Nbre-POUR	Nbre-CONTRE	Nbre-ABS
CH0012221716	ABB-LTD-REG	148786	23-mars-23	21	7	
CA0084741085	AGNICO-EAGLE-MINES-LTD	69814	28-avr.-23	9	1	
FR0000120073	AIR-LIQUIDE-SA	32283	3-mai-23	23	0	
KYG017191142	ALIBABA-GROUP-HOLDING-LTD	537900	30-sept.-22	12	2	
KYG017191142	ALIBABA-GROUP-HOLDING-LTD	537900	28-sept.-23	4	4	
FR0010220475	ALSTOM	210713	11-juil.-23	27	1	
US09061G1013	BIOMARIN-PHARMACEUTICAL-INC	40184	23-mai-23	8	1	
CA0977518616	BOMBARDIER-INC-B	69716	27-avr.-23	11	5	
CA13646K1084	CANADIAN-PACIFIC-KANSAS-CITY	56195	15-juin-23	11	5	
FR0000125338	CAPGEMINI-SE	26845	16-mai-23	17	0	
US14040H1059	CAPITAL-ONE-FINANCIAL-CORP	18586	4-mai-23	14	5	
CH0210483332	CIE-FINANCIERE-RICHEMO-A-REG	22657	6-sept.-23	26	15	
US1729674242	CITIGROUP-INC	56095	25-avr.-23	16	4	
US19260Q1076	COINBASE-GLOBAL-INC-CLASS-A	14369	16-juin-23	2	0	
KYG2453A1085	COUNTRY-GARDEN-SERVICES-HOLD	922843	25-mai-23	10	2	
DE0005785802	FRESENIUS-MEDICAL-CARE-AG-&	34802	16-mai-23	10	3	
CA46579R1047	IVANHOE-MINES-LTD-CL-A	732881	22-juin-23	10	3	
KYG8208B1014	JD.COM-INC-CLASS-A	3059	21-juin-23	1	0	
FR0000121014	LVMH-MOET-HENNESSY-LOUIS-VUI	5304	20-avr.-23	28	32	
CA56501R1064	MANULIFE-FINANCIAL-CORP	162296	11-mai-23	14	0	
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC-PLC	25013	8-déc.-22	13	3	
US58733R1023	MERCADOLIBRE-INC	4129	7-juin-23	2	1	
US30303M1027	META-PLATFORMS-INC-CLASS-A	21194	31-mai-23	14	2	
US6174464486	MORGAN-STANLEY	55472	19-mai-23	13	5	
US6516391066	NEWMONT-CORP	61267	26-avr.-23	14	0	
US7170811035	PFIZER-INC	34326	27-avr.-23	14	5	
CNE1000003X6	PING-AN-INSURANCE-GROUP-CO-H	706500	12-mai-23	9	0	
AN8068571086	SCHLUMBERGER-LTD	107081	5-avr.-23	10	4	
US81181C1045	SEAGEN-INC	24757	30-mai-23	3	5	
KYG851581069	STONECO-LTD-A	129867	29-août-23	3	8	
CA8787422044	TECK-RESOURCES-LTD-CLS-B	62730	26-avr.-23	15	3	
US90353T1007	UBER-TECHNOLOGIES-INC	154671	8-mai-23	13	0	
US9078181081	UNION-PACIFIC-CORP	17285	18-mai-23	14	1	
US2546871060	WALT-DISNEY-CO/THE	41105	3-avr.-23	13	3	

E/ Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de Rothschild & Co Asset Management Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du processus d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées.

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de Rothschild & Co Asset Management et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8^{ème}, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

R&Co Asset Management Exercice 2022	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	146	16,90	11,06	5,85
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	36	8,08		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	27	6,58		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	9	1,50		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP
Chiffres non audités par le Commissaire aux Comptes de la Sicav.

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou OPCVM 5, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous soumettons à votre approbation les modifications statutaires suivantes :

- Article **8** « Emission, rachats des actions » en vue de la mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (gate)
- Article **27** « Modalités d'affectation des sommes distribuables » en vue de la mise en conformité avec le Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC
- Articles **13** « Indivisibilité des actions », **17** « Réunions et délibérations du Conseil », **19** « Pouvoirs du conseil d'administration » et **21** « Allocations et rémunérations du Conseil » aux fins de leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le projet de résolutions, à caractère ordinaire et extraordinaire, qui vous est soumis, reprend les principaux points de ce rapport. Nous vous remercions de bien vouloir les approuver et de nous accorder ainsi votre confiance.

Le Conseil d'Administration

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

R-CO DYNAMIC TAP

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

R-CO DYNAMIC TAP

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-CO DYNAMIC TAP constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	197 929 435,06	125 385 500,81
Actions et valeurs assimilées	140 049 017,31	112 958 225,69
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	140 049 017,31	112 958 225,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 600 245,89	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 600 245,89	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	55 280 171,86	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	55 280 171,86	0,00
Titres de créances négociables	55 280 171,86	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	12 427 275,12
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	12 427 275,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	223 959,88	110 551,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	223 959,88	110 551,55
COMPTES FINANCIERS	6 284 818,39	11 967 052,22
Liquidités	6 284 818,39	11 967 052,22
TOTAL DE L'ACTIF	204 438 213,33	137 463 104,58

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 163 331,47	132 550 966,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 744 926,99	3 570 144,79
Résultat de l'exercice (a,b)	246 174,24	423 270,94
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	203 154 432,70	136 544 381,98
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 283 780,63	856 861,43
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 283 780,63	856 861,43
COMPTES FINANCIERS	0,00	61 861,17
Concours bancaires courants	0,00	61 861,17
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	204 438 213,33	137 463 104,58

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 772 862,84	1 471 572,77
Produits sur obligations et valeurs assimilées	49 375,00	0,00
Produits sur titres de créances	159 527,69	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 981 765,53	1 471 572,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 974,09	27 830,83
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 974,09	27 830,83
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 974 791,44	1 443 741,94
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 714 583,69	1 029 402,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	260 207,75	414 339,41
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-14 033,51	8 931,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	246 174,24	423 270,94

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014005FP0 - Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR : Taux de frais maximum de 0,95% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	136 544 381,98	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	45 912 383,71	157 780 404,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-989 668,07	-1 722 598,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 616 675,77	3 477 192,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 839 345,97	-249 976,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-361 967,44	-473 106,80
Différences de change	-10 731 579,40	14 107 707,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	29 743 344,37	-36 789 580,01
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-7 046 235,64</i>	<i>-36 789 580,01</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>36 789 580,01</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	260 207,75	414 339,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	203 154 432,70	136 544 381,98

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 600 245,89	1,28
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	2 600 245,89	1,28
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	55 280 171,86	27,21
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	55 280 171,86	27,21
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 600 245,89	1,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	55 280 171,86	27,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 284 818,39	3,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 600 245,89	1,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	22 771 396,17	11,21	32 508 775,69	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 284 818,39	3,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	77 468 707,71	38,13	18 730 778,23	9,22	14 042 388,23	6,91	10 484 158,74	5,16
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	37 510,73	0,02	5 594,38	0,00	26 071,51	0,01	76 468,26	0,04
Comptes financiers	746 161,22	0,37	91 677,67	0,05	2 638,37	0,00	840 606,87	0,41
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	14 108,59	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	26 071,51
	Souscriptions à recevoir	78 315,00
	Coupons et dividendes en espèces	119 573,37
TOTAL DES CRÉANCES		223 959,88
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 101 735,03
	Frais de gestion fixe	182 045,60
TOTAL DES DETTES		1 283 780,63
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 059 820,75

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	482 271,9538	45 912 383,71
Actions rachetées durant l'exercice	-10 155,1821	-989 668,07
Solde net des souscriptions/rachats	472 116,7717	44 922 715,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 049 130,3919	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 714 583,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	246 174,24	423 270,94
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	246 174,24	423 270,94

	29/09/2023	30/09/2022
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	246 174,24	423 270,94
Total	246 174,24	423 270,94

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 744 926,99	3 570 144,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 744 926,99	3 570 144,79

	29/09/2023	30/09/2022
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 744 926,99	3 570 144,79
Total	2 744 926,99	3 570 144,79

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	136 544 381,98	203 154 432,70
Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR en EUR		
Actif net	136 544 381,98	203 154 432,70
Nombre de titres	1 577 013,6202	2 049 130,3919
Valeur liquidative unitaire	86,58	99,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,26	1,33
Capitalisation unitaire sur résultat	0,26	0,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
FRESENIUS MEDICAL	EUR	25 838	1 055 223,92	0,52
TOTAL ALLEMAGNE			1 055 223,92	0,52
AUSTRALIE				
NEWCREST MINING LTD	USD	124 974	1 866 199,71	0,92
TOTAL AUSTRALIE			1 866 199,71	0,92
CANADA				
AGNICO EAGLE MINES LTD	CAD	94 524	4 075 744,92	2,01
BOMBARDIER INC-B	CAD	70 005	2 316 219,65	1,14
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	56 195	3 963 565,18	1,95
IVANHOE MINES	CAD	697 026	5 668 144,92	2,79
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	156 122	2 707 103,56	1,33
TECK RESOURCES LTD-CLS B	USD	58 172	2 367 538,59	1,17
TOTAL CANADA			21 098 316,82	10,39
CHINE				
COUNTRY GARDEN SERVICES HOLD	HKD	1 316 843	1 283 183,26	0,64
KINGSOFT CLOUD HOLDINGS-ADR	USD	95 879	446 454,28	0,22
MOMO INC-SPON ADR	USD	195 555	1 289 231,55	0,63
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	70 730	3 911 444,16	1,92
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	HKD	818 500	4 427 152,24	2,18
TRIP.COM GROUP LTD-ADR	USD	186 673	6 165 718,83	3,04
TOTAL CHINE			17 523 184,32	8,63
ETATS-UNIS				
ALPHABET INC-CL C	USD	43 696	5 441 622,29	2,67
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	USD	47 755	3 990 897,19	1,96
CITIGROUP INC	USD	56 095	2 179 161,61	1,08
COINBASE GLOBAL INC -CLASS A	USD	14 369	1 018 960,59	0,50
MERCADOLIBRE	USD	4 676	5 599 628,69	2,75
Meta Platforms - A	USD	21 194	6 009 587,48	2,96
MORGAN STANLEY	USD	55 472	4 279 006,60	2,11
NEWMONT CORP	USD	61 267	2 138 196,60	1,06
PFIZER INC	USD	34 326	1 075 412,91	0,53
SCHLUMBERGER LTD	USD	107 081	5 896 408,31	2,90
SEAGEN INC	USD	19 325	3 872 301,06	1,90
SVB FINANCIAL GROUP	USD	9 258	0,00	0,00
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	139 582	6 063 165,22	2,99
UNION PACIFIC CORP	USD	20 394	3 922 389,82	1,93
WALT DISNEY CO/THE	USD	48 376	3 703 305,60	1,82
TOTAL ETATS-UNIS			55 190 043,97	27,16
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	29 982	4 792 322,88	2,36
ALSTOM	EUR	212 931	4 812 240,60	2,37
CAPGEMINI SE	EUR	29 333	4 863 411,40	2,39
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5 304	3 799 785,60	1,87
TOTAL FRANCE			18 267 760,48	8,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	537 900	5 552 884,42	2,74
JD.COM INC - CL A	HKD	3 059	42 461,77	0,02
KINGDEE INTL SOFTWARE GROUP	HKD	2 070 995	2 407 683,57	1,18
STONECO LTD-A	USD	129 867	1 308 789,51	0,64
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	8 910	329 022,97	0,16
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	203 155	3 072 029,80	1,52
TOTAL ILES CAIMANS			12 712 872,04	6,26
IRLANDE				
MEDTRONIC PLC	USD	25 013	1 851 257,31	0,91
TOTAL IRLANDE			1 851 257,31	0,91
SUISSE				
ABB LTD-REG	CHF	148 786	5 038 646,22	2,48
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	22 657	2 619 982,45	1,29
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	10 927	2 825 530,07	1,39
TOTAL SUISSE			10 484 158,74	5,16
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			140 049 017,31	68,94
TOTAL Actions et valeurs assimilées			140 049 017,31	68,94
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRAN GO 4.25 10-23	EUR	2 500 000	2 600 245,89	1,28
TOTAL FRANCE			2 600 245,89	1,28
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 600 245,89	1,28
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			2 600 245,89	1,28
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 200324	EUR	5 000 000	4 911 232,74	2,42
FRANCE TREASURY BILL ZCP 210224	EUR	5 000 000	4 925 448,41	2,42
FRAN TREA BILL BTF ZCP 06-03-24	EUR	4 000 000	3 934 009,61	1,94
FRAN TREA BILL BTF ZCP 15-11-23	EUR	4 600 000	4 578 034,34	2,25
FRAN TREA BILL BTF ZCP 17-04-24	EUR	4 000 000	3 917 663,77	1,93
FRAN TREA BILL BTF ZCP 18-10-23	EUR	2 300 000	2 295 778,06	1,13
FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-11-23	EUR	4 700 000	4 670 668,20	2,30
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-02-24	EUR	5 000 000	4 932 458,21	2,43
FRENCH REPUBLIC ZCP 10-01-24	EUR	5 000 000	4 947 516,74	2,43
FRENCH REPUBLIC ZCP 13-12-23	EUR	5 000 000	4 961 915,10	2,45
FRENCH REPUBLIC ZCP 20-12-23	EUR	4 000 000	3 965 966,06	1,95
FREN REP PRES ZCP 04-10-23	EUR	2 300 000	2 299 034,41	1,13
FREN REP PRES ZCP 24-01-24	EUR	5 000 000	4 940 446,21	2,43
TOTAL FRANCE			55 280 171,86	27,21
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			55 280 171,86	27,21
TOTAL Titres de créances			55 280 171,86	27,21
Créances			223 959,88	0,11
Dettes			-1 283 780,63	-0,63

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			6 284 818,39	3,09
Actif net			203 154 432,70	100,00

Action R-CO DYNAMIC TAP A Cap EUR	EUR	2 049 130,3919	99,14
-----------------------------------	-----	----------------	-------